



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

31 janvier-7 février 2018

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-  
quatrième session extraordinaire de l'Assemblée  
générale : thème prioritaire : « Stratégies  
d'élimination de la pauvreté visant à parvenir  
à un développement durable pour tous »

### **Déclaration présentée la Citizens' Coalition for Economic Justice, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

### **Introduction**

Depuis douze ans, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, la Citizens' Coalition for Economic Justice, en collaboration avec l'Action mondiale contre la pauvreté, lutte contre l'extrême pauvreté – afin de libérer le monde de la pauvreté et de l'injustice – à travers des activités de groupe (2005-2016), à savoir notamment la campagne « Whiteband » et le mouvement politique en faveur de la participation internationale de l'ensemble des gouvernements à la réalisation des objectifs grâce à l'aide publique au développement. Par ailleurs, nous reconnaissons les efforts de l'ONU visant à réduire le taux mondial de pauvreté de moitié durant les 10 années écoulées. Il s'agit là d'une impulsion et d'un mouvement décisifs.

Toutefois, on ne peut manquer de rappeler deux états de faits : 1) au cours de la même période, la pauvreté s'est maintenue dans les différents pays – environ 767 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté international de 1,90 dollar par jour et 42 % de pays d'Afrique subsaharienne demeurent à la traîne en matière de pauvreté extrême, en particulier un peu moins de 10 % des travailleurs qui vivent avec leur famille sous le seuil de pauvreté; 2) parallèlement, le problème des déchets est toujours bien tangible – on estime les pertes et gaspillages alimentaires à environ 1,8 milliard de dollars par jour et les plans de modernisation des armes nucléaires représentent 0,1 milliard de dollars par jour en moyenne.

Profondément préoccupés par ces lacunes paradoxales, nous soulignons le nombre élevé de crises humanitaires et de sécurité auxquelles le monde est simultanément et actuellement confronté, et la charge que cela représente pour les ressources de développement du système des Nations Unies. À présent que nous voici rassemblés, ces circonstances contradictoires devraient être prises en compte dans l'examen de la question fondamentale suivante : « Pourquoi, en dépit d'un environnement de plus en plus propice, les investissements à l'échelle vers la réalisation des objectifs demeurent-ils insuffisants? »

Notre réponse est que le partenariat pour les objectifs de maintien de la paix, de la justice et d'institutions efficaces doit être ajouté en tant que condition essentielle vers l'éradication de la pauvreté.

### **Objectif et but**

La présente déclaration, en vue d'atteindre l'objectif 1 d'élimination de la pauvreté et l'objectif 16 de paix, de justice et d'institutions efficaces, vers l'objectif 17 de partenariat pour atteindre les objectifs, est le fruit d'un examen de la cohésion entre ces objectifs et suggère une stratégie alternative, axée sur le Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, en tenant dûment compte du rapport 72/124 du Secrétaire général.

### **Vue d'ensemble des questions soulevées**

Afin que l'organisation de la 56<sup>e</sup> Commission du développement social soit couronnée de succès, nous attendons avec impatience que des progrès notables soient accomplis sur ce thème prioritaire, en adoptant un point de vue plus réaliste sur les questions sociales, économiques et politiques :

**A. Questions relatives à l'objectif 1 : la stagnation de la pauvreté structurelle et des inégalités se poursuit lentement**

L'éradication de la pauvreté est une demi-réussite et un demi-échec : en l'absence de dirigeants éminemment responsables, le programme de subventions doit encore être amené à l'échelle et risque de se voir opposer une stratégie de désengagement. Certes, ces subventions publiques sont largement considérées des contributions à l'efficacité du développement pour éliminer la pauvreté. Cependant, nous avons également compris que le système de développement des Nations Unies dépend largement d'un développement descendant et de l'obtention d'investissements pour chaque projet public – voir « White Man's Burden » (William Easterly, 2007). Se pose dès lors la question de savoir pourquoi le système d'aide aux pays en développement regorge de possibilités alors qu'il contribue si peu au financement du développement.

S'agissant de la question fondamentale, nous suggérons un système de développement ascendant afin de réduire les risques financiers, en soumettant le modèle d'obligations de partenariat public-privé à une solide direction de marché, afin de sortir de l'impasse de la pauvreté structurelle et des inégalités. Dans le secteur privé, les marchés d'obligations sont considérés comme une alternative à l'obligation de partenariat public-privé, permettant de renforcer non seulement le financement du développement, mais également l'efficacité de celui-ci. Puisque les investisseurs privés sur les marchés savent qu'ils prennent un risque de leur propre initiative, un système de financement durable pourrait être instauré naturellement, sous la forme d'un instrument d'investissement dans une mise en œuvre raisonnable des marchés d'obligations sociales – voir « Dead Aid » (Aide morte, Dambisa Moyo, 2009). Pourquoi l'aide ne fonctionne-t-elle pas et existe-t-il une autre voie?

Nous insistons sur le fait que les investisseurs privés interviendront de manière agressive sur les marchés d'obligations en vue d'un impact sur le développement et demandons à chaque gouvernement de s'engager résolument à améliorer la confiance mutuelle avec des fonds de contrepartie afin de soutenir les investisseurs privés – notamment un système de coopération multinationale fort visant à réduire les risques financiers liés au développement, les pénuries et les angles morts, tels que les frais liés aux réfugiés, l'aide humanitaire, l'allègement de la dette pour réduire les risques politiques inattendus, les contributions à la mise en commun de programmes et de fonds sur la base d'un accord plurilatéral sur le financement. Toutes les mesures financières qui précèdent sont jugées efficaces pour lutter contre la pauvreté structurelle et les inégalités et peuvent être utiles dans le cadre d'une approche consistant à ne laisser personne pour compte du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

**B. Questions relatives à l'objectif 16 : corruption, pots-de-vin, institutions irresponsables et opaques, et régulation négligente menaçant la paix et la sécurité internationales**

Au vu des récentes tensions liées au spectre invisible des menaces à la paix et à la sécurité internationales, nous avons compris, à la lumière notamment du rapport du Secrétaire général, qu'un accent renforcé sur le lien entre action humanitaire et développement ou sur les liens avec la paix et la sécurité ne peut que déboucher sur le détournement de fonds ou la réorientation progressive du développement financier vers des objectifs et des politiques militaires peu clairvoyants. En effet, l'aide à l'armement ou le commerce des armes est considéré comme un moyen de dissuasion face aux conflits armés, aux provocations et aux boycotts par bon nombre de pays, sous couvert de coopération diplomatique ou d'aide humanitaire – par

exemple un parapluie nucléaire basé sur des relations diplomatiques, une défense antimissile axée sur des projets bilatéraux de défense et l'abandon de la lutte contre la prolifération.

Il va sans dire que le système des Nations Unies s'éloigne des principes de justice forte et d'institutions efficaces, et que ces principes sont progressivement fragmentés par chacune des activités gouvernementales. Ces 12 dernières années, nous avons constaté des faits de corruption et de pots-de-vin et observé des institutions irresponsables et opaques, qu'il s'agisse de passer par un prêt de développement officiel privatisé pour obtenir des capitaux personnels ou d'organiser une campagne de reconstruction mentale en faisant fi des intérêts publics et des droits humains – citons par exemple la diplomatie des ressources basée sur des prêts énergétiques ou un nouveau modèle de communauté pour le développement rural axé sur un principe de développement descendant à peine efficace et dénué de toute sensibilité aux droits fondamentaux.

Nous soulignons que les dirigeants mondiaux doivent démontrer leur leadership et leur volonté d'éradiquer la pauvreté, au-delà des sanctions économiques face aux risques politiques et de sécurité dans certains pays, et que les gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour mettre fin à la corruption et aux pots-de-vin dans le système de financement du développement afin d'en garantir la durabilité. L'Organisation des Nations Unies peut ainsi instaurer un système de financement durable.

### **C. Questions relatives à l'objectif 17 : coopération et développement économiques dans un contexte imprévisible**

Face aux questions soulevées pour les deux objectifs, nous réaffirmons que les partenariats intersectoriels, tels que les capitaux mixtes, demeurent des projets compliqués pour bon nombre de gouvernements et nécessitent d'être mieux soutenus afin d'attirer, d'obtenir et de mobiliser l'investissement, notamment dans le secteur privé. En particulier, nous déplorons l'absence de stratégies de réduction des risques dans les politiques économiques et politiques : les risques imprévisibles au niveau politique ou pour la sécurité entravent largement les partenariats en faveur des objectifs dans les divers secteurs de coopération – par exemple les accords de libre-échange conclus sur la base du système de commerce équitable, l'investissement direct de fonds étrangers et l'aide publique au développement axée sur des projets bilatéraux.

#### **La voie à suivre**

Nous nous concentrerons sur l'objectif 17 pour la réalisation de l'objectif 1 + 16 : nous surveillerons la fragmentation financière dans le système de développement public afin d'empêcher que le développement financier s'oriente vers d'autres objectifs, militaires notamment. Nous sommes disposés à conseiller les gouvernements afin d'accélérer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires sur la base du nouveau traité sur l'interdiction des armes nucléaires et en pratiquant le désarmement sous quelque forme que ce soit. Nous encourageons des dirigeants responsables et des partenariats internationaux entre les dirigeants et les gouvernements mondiaux en faveur du bien commun dans la société civile internationale. À cette fin, nous avons rejoint le groupe de travail Abolition 2000 lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, conformément aux objectifs pour le développement.

**Conclusion**

La Citizens' Coalition for Economic Justice demeure préoccupée par l'existence de puissances économiques dans le monde, où une caractéristique naturelle de la société moderne a été subtilement intentionnelle, entraînant une pauvreté structurelle et des inégalités.

« Il ne fait aucun doute que nous pourrions nous acquitter de notre responsabilité commune afin d'éliminer la pauvreté, de ne laisser personne à la traîne et de créer un monde de dignité pour tous. » (Ban Ki-moon, 2015)

Nous réaffirmons qu'il convient d'ajouter à l'objectif 16 une condition préalable essentielle pour atteindre l'objectif 1 – « Les stratégies objectif 1 + 16 », comme alternative et mesure financière vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif 17 est un facteur important de la cohésion entre les objectifs.

---